

Martine VIART
Commissaire enquêteur
13b rue de la Ville Offier
22190 Plérin

Plérin le 2 mars 2020 2020

SNC LIDL
35, rue Charles Péguy
67200 STRASBOURG
HAUTEPIERRE

Objet : remise du procès-verbal de synthèse des observations du public
Enquête n° E 19000355 / 35

LEFFARMOR
communauté 

Monsieur le Directeur,

Moulin de Blanchardeau
CS 60036 - 22290 LANVOËLLON
02 96 70 17 04 - accueil@leffarmor.fr

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations relevées durant la période de l'enquête publique unique du 21 janvier et 21 février 2020.

L'article R.123-18 du Code de l'environnement précise que le commissaire enquêteur doit remettre, sous 8 jours, un procès-verbal de synthèse des observations du public au maître d'ouvrage ou son représentant.

Le procès-verbal que je vous remets ce jour, traduit fidèlement toutes les préoccupations et les suggestions des requérants exprimées en cours d'enquête, ainsi que mes propres interrogations.

Il est également précisé dans l'article R.123-18 que le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Martine VIART

Commissaire enquêteur

Pièce jointe : - Procès-verbal de synthèse des observations